

L'école obligatoire jusqu'à 18 ans : une solution à privilégier?

Recension d'écrits

Au Canada, l'école est obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un diplôme en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Au Québec, l'âge de fréquentation scolaire n'a pas changé depuis 1988, passant alors de 14 à 16 ans.

La hausse de l'âge de l'instruction obligatoire est une solution actuellement étudiée comme moyen d'améliorer la réussite et la persévérance scolaire. Une brève recension des écrits¹ sur la question est ici proposée comme aide à la réflexion.

Pour l'ensemble des pays occidentaux, la durée de la fréquentation scolaire est un enjeu crucial pour le bien-être des nations (Cabus, S. J. & D Witte, K. (2011). En effet, beaucoup de recherches ont démontré que le nombre d'années d'étude a un impact à la fois sur la croissance économique et sur la justice sociale, par exemple, en favorisant l'épanouissement personnel, le bien-être de la société et la réduction des comportements antisociaux (Woodin, T., McCulloch, G. & Cowan, S. 2013). Par ailleurs, ces recherches portent sur le niveau d'études atteint, indépendamment de la durée de la scolarité obligatoire. Toutefois, par association, les décideurs ont cru que l'allongement de la durée de la scolarité obligatoire apporterait des bienfaits similaires à la société.

En 2006, la recension des compétences de Leitch (2006), commandée par le Conseil du trésor anglais, a exploité le discours historique sur la fréquentation scolaire obligatoire en argumentant que la compétitivité économique de la Grande Bretagne à long terme dépendait d'un investissement accru dans un curriculum diversifié et professionnellement pertinent. Ils retournent notamment à l'impact positif de la durée de la fréquentation scolaire sur le succès du début de l'industrialisation en Angleterre.

Tom Woodin Gary McCulloch & Steven Cowan (2013) ont étudié l'histoire des lois sur l'augmentation de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire en Grande-Bretagne. Les auteurs soulignent que l'association entre la durée de la scolarité obligatoire et les bienfaits d'un niveau élevé de scolarité cache les problèmes importants qui ont été associés aux politiques sur la durée de la fréquentation scolaire obligatoire. On souligne notamment les problèmes liés à la structure du système scolaire. Par exemple, lorsque la durée de fréquentation scolaire obligatoire dépasse celle de l'éducation de base du système scolaire, des problèmes se posent pour combler l'écart entre les deux par des systèmes de certification complémentaires. Si l'âge de fréquentation obligatoire s'élève à 18 ans, quelle structure de formation devra-t-on mettre en place pour garder les élèves jusqu'à 18 ans, soit un ou deux ans après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires? Devra-t-on allonger les ordres d'enseignement primaire et secondaire de façon à les ajuster à la durée de fréquentation scolaire obligatoire? Ceci a amené les administrations à se questionner sur le réaménagement des contenus de formation à enseigner, notamment à ceux destinés aux décrocheurs potentiels. C'est ainsi que l'histoire des politiques de fréquentation scolaire obligatoire comprend des laps de temps importants entre l'adoption de la politique et son implantation à cause de ces problèmes à résoudre.

¹ Cette recension des écrits a été réalisée à partir de la base de données ERIC à l'aide du descripteur « compulsory education ». La première page des références de l'article de Cabus et De Witte (2011) a aussi été consultée. Finalement, une recension de ce sujet dans les journaux a complété cette recension.

Ce qui se dégage d'abord à la lecture de ces articles est que l'augmentation de la durée de la fréquentation scolaire obligatoire n'entraîne pas à elle seule un impact important sur la persévérance ou la réussite scolaire et que d'autres facteurs, notamment les antécédents familiaux, ont une grande influence. Le terrain le plus propice pour la recherche sur l'impact de l'allongement de la durée de la fréquentation scolaire obligatoire se trouve aux États-Unis, car dans ce pays, la durée de la scolarité obligatoire est différente d'un état à l'autre, ce qui facilite les études comparatives. À ce jour, la moitié des états et le District de Columbia exigent que les élèves fréquentent l'école jusqu'à ce qu'ils atteignent 18 ans, 11 états requièrent que les élèves fréquentent l'école jusqu'à l'âge de 17 ans et 15 états exigent que les élèves fréquentent l'école jusqu'à l'âge de 16 ans.

Une recherche effectuée par Russ Whitehurst et Sarah Whitfield (2012) révèle que les états qui imposent une scolarité obligatoire plus longue n'obtiennent pas des taux de diplomation au secondaire plus élevés que les états dont l'âge de fréquentation scolaire obligatoire est moins élevé. Pour leur part, toujours aux États-Unis, Daron Acemoglu et Joshua Angrist (2000) évaluent les retours externes (salaires, chômage, etc.) d'une augmentation d'un an de la durée de la fréquentation scolaire obligatoire sur l'éducation autour de 1 % seulement.

De son côté, le C.D. Howe Institute avait réalisé, en 2005, une des rares études nord-américaines sur le sujet, en se basant sur l'expérience du Nouveau-Brunswick et de certains États américains, où l'âge de la fréquentation scolaire est passé de 16 à 18 ans en 2000. Selon cette analyse, une telle mesure permettrait de faire diminuer de 1 à 2 % le taux de décrochage et d'augmenter de 1 à 2 % la proportion de jeunes adultes obtenant un diplôme collégial ou universitaire. L'étude reconnaît que les impacts sont limités - mais tout de même significatifs.

Cette étude a eu une répercussion au Québec. Dans le journal *Le Soleil* du 31 août 2010, on pouvait lire : « L'interdiction de quitter l'école sans diplôme avant 18 ans s'impose, selon le Comité national des jeunes du Parti québécois. La mesure, qui sera débattue lors du congrès du PQ le printemps prochain, permettrait de donner un sérieux «coup de barre» en matière d'éducation, croit l'aile jeunesse du parti.

Même si une étude du C.D. How Institute a démontré qu'une telle mesure permettrait de faire diminuer de seulement 1 % à 2 % le taux de décrochage, les jeunes du PQ croient que le jeu en vaut la chandelle. «On serait grandement gagnant. »

D'autres études consultées ont été menées dans des pays où la durée de la scolarité obligatoire venait d'être élevée d'une année au moyen d'études comparatives avant/ après (Arild Aakvik, Kjell G. Salvanes, Kjell Vaage (2010), Norvège; Brunello, G., Rafele, M. (1999), Italie). Aux Pays-Bas, l'étude de Cabus et De Witte (2011) montre que la persévérance scolaire a augmenté de 2,5 points de pourcentage après la réforme de l'éducation qui a augmenté la durée de la fréquentation obligatoire d'une année. Mais ils reconnaissent que l'étude a une limite importante due aux bonnes conditions économiques d'avant la réforme qui ont plus que probablement incité plus d'élèves de la cohorte d'avant la réforme à quitter l'école avant le diplôme à cause des bonnes opportunités offertes sur le marché de l'emploi.

Certaines études démontrent que l'augmentation de la durée de la scolarité obligatoire, pour être efficace, doit être accompagnée d'autres mesures d'appoint. Le cas de l'Ontario qui a augmenté l'âge de fréquentation scolaire obligatoire de ses élèves à 18 ans en 2006 est parlant. Cette obligation fait partie d'une stratégie comprenant plusieurs mesures visant à garder les jeunes sur les bancs d'école et il est difficile de déterminer les impacts reliés uniquement à cette nouvelle obligation, explique Gary Wheeler. Le Journal de Québec, dans son édition du 9 mai 2015 nous informe que l'Ontario est parvenue à réduire son taux de décrochage de façon spectaculaire en rendant l'école obligatoire

jusqu'à 18 ans, mais aussi en créant des programmes axés sur le marché du travail et en mettant sur pied des équipes d'intervention dans chaque école.

Mackey et Duncan (2013) soulignent que, aux États-Unis, nombre d'interventions et de politiques s'appliquant aux écoles dont les taux d'abandon scolaire sont élevés se sont montrées efficaces pour accroître la persévérance et l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et que les états devraient instaurer des mesures complémentaires à l'augmentation de la durée de fréquentation scolaire obligatoire pour en assurer un effet réel sur la persévérance scolaire.

Une étude britannique de Acquah & Huddleston (2014) apporte un éclairage intéressant sur les conditions devant accompagner l'augmentation de l'âge limite de fréquentation scolaire obligatoire pour en assurer des effets sur la persévérance scolaire. Ils démontrent les effets positifs de mettre à contribution l'éducation professionnelle et les stages en emploi dans l'augmentation de la persévérance scolaire jusqu'au diplôme. Ils font l'apologie d'une offre accrue de programmes professionnels avec de bonnes opportunités de progression, des environnements d'apprentissage de haute qualité et un accès à un personnel professionnel dévoué. C'est à ces conditions, selon les auteurs, que l'augmentation de la durée de la fréquentation scolaire obligatoire réussira. Cette idée est reprise dans le Manifeste sur l'Éducation au Québec à la page 8 où la hausse de l'âge de l'instruction obligatoire à 18 ans est proposée dans la section sur la relance de la formation professionnelle. Une étude du ministère de l'Éducation, réalisée lorsque le Parti québécois était au pouvoir, a permis d'évaluer le coût de cette mesure à 200 millions \$, selon le comité jeunesse. (Le Soleil, 31août 2010).

Monique Richard, critique péquiste en matière d'éducation primaire et secondaire, considère qu'il s'agit d'une «piste drôlement intéressante». La députée de Marguerite-D'Youville insiste toutefois sur l'importance de mettre en place des mesures d'accompagnement, comme le développement de la formation professionnelle et une plus grande flexibilité dans l'horaire des cours.

En conclusion,

il est bon de retenir de ces études que l'augmentation de la durée de la scolarité obligatoire n'est pas, à elle seule, une solution pour augmenter la persévérance scolaire.

Recension préparée par Denyse Lamothe,
Professionnelle au CRIRES

RÉFÉRENCES

Acemoglu, D. and Angrist, J. (2000). How Large Are Human-Capital Externalities? Evidence from Compulsory Schooling Laws. *NBER Macroeconomics Annual*, 15, 9-59.

Acquah, D.K. & Huddleston, P. (2014). Challenges and Opportunities for Vocational Education and Training in the Light of Raising the Participation Age. *Research in Post-Compulsory Education*, 19(1), 1-17

Cabus, S.J. & De Witte, K. (2011). Does School Time Matter? On the impact of compulsory education age on school dropout. *Economics of Education Review*, 30(6), 1384-1398. Numéro spécial intitulé *Economic Returns to Education*.

C. D. Howe Institute (2005). *Stay in School: New Lessons on the Benefits of Raising the Legal School- Leaving Age*.

Leitch, S. (2006). *Prosperity for All in the Global Economy –World Class Skills : Final Report*. Recension d'écrits commandée par le Chancelier de l'Échiquier².

Mackey, P.E. & Duncan, T. G. (2013). *Does Raising the State Compulsory School Attendance Age Achieve the Intended Outcomes?* Regional Educational Laboratory (REL) Mid-Atlantic. 29 p.

Whitehurst, G.J. & Whitfield, S. (2012) *Compulsory School Attendance: What Research Says and What It Means for State Policy*. Brookings Institution, 20p.

Woodin, T., McCulloch, G. & Cowan, S. (2013). Raising the Participation Age in Historical Perspective: Policy Learning from the Past? *British Educational Research Journal*, 39 (4), 635-653

² Équivalent de notre ministre des finances ou du président du Conseil du Trésor.